

COMMUNE DE RIVIERES

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 054/2025**

*Séance du 19 novembre 2025*

**Date de la  
convocation :** 13/11/25

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :**  
13/11/2025

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CAGRANDE Hervé (*arrivée à 19h09*), CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice (*départ à 19h30*).  
Absents : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	13	11	

**Objet : Mise en non-valeur**

La Trésorerie de Gaillac nous informe devoir passer en non-valeur des impayés relatifs à un créancier dont la facturation est relancée à son égard depuis 2021 pour un montant s'élevant à 488,00€.

Il est demandé à la commune de prendre en compte ces sommes sur l'article comptable 6541 (perte sur créance irrécouvrable).

**Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :**

- Autorise le Maire à procéder et à signer la manipulation comptable relative à cet effet.

**Adopté à l'Unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Christophe HERIN.



L'Adjoint au Maire  
DON Daniel.

